



Dol ou non ? que puis-je faire, quels sont mes droits ?

Par **etudiante_59**, le **04/12/2011** à **10:35**

Bonjour,rrnrnJe suis étudiante et locataire d'un appartement infesté de souris,je suis obligée de baricader l'entrée de ma chambre qui n'a pas de porte pour les empêcher de rentrer dans ma chambre mais ça ne marche pas complètement. Mon propriétaire ne m'a jamais prévenu de l'existence de ces nuisibles qui selon mes voisins sont généralisées dans tout les appartements(leurs grattements sont insupportables!). rnrnIl s'est contenté de faire un controle gratuit de routine de dératisation (pose de boites). J'ai donc pu demander au dératiseur qui m'a confirmé que mon appartement était infesté et que le seul moyen d'être en paix était de déménager. Il m'a aussi dit que mon propriétaire ne voulait pas payer pour une dératisation d'où ce simple contrôle gratuit.rnrnDonc, pour finir voici ma question: pouvons nous parler de "dol"?, puisqu'il ne m'a pas prévenu lors de la signature du bail et qu'il avait pris soin de cacher toutes traces de ces souris (alors que chaque jours, je trouve de nouvelles preuve de leurs présences (crottes, nourriture en miette,etc.) alors qu'après discussion avec mes voisins, elles sont là depuis plus de 2 ans.rnrnCordialement.